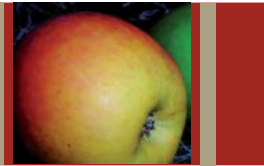




PRÉCARITÉ



Minima sociaux

Le contexte de crise économique aiguë, à l'œuvre en 2009, a fortement impacté l'évolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux. La mise en place du Rsa, au 1er juin 2009, s'est accompagnée d'une brutale augmentation des bénéficiaires de son allocation de base, qui remplace le Rmi et l'Api: ainsi, en Haute-Normandie, sur l'ensemble des Caf, les bénéficiaires du Rsa socle sans majoration, comparé aux anciens allocataires du Rmi, progressent, sur un an, de plus de 10%. La hausse atteint 13.5%, pour les bénéficiaires du Rsa socle majoré, après suppression de l'Api. L'Eure est un peu plus touché que la Seine-maritime. Au total, ce sont 115 000 personnes qui vivent dans un foyer allocataire où l'on perçoit le Rsa socle. Le même phénomène s'observe au niveau national, avec pour augmentations, respectivement de +11.8% et +12.6%. Seulement 14% des haut-normands, bénéficiaires de Rsa socle, disposent d'une activité professionnelle, chiffre analogue à celui comptabilisé sur l'ensemble de la France métropolitaine. Cependant, on remarque que cette catégorie de bénéficiaires connaît de nombreux mouvements d'entrées et sorties, conséquence de la précarité des contrats de travail sous-jacents. Les entrées traditionnellement importantes de jeunes actifs dans les minima sociaux, risque d'augmenter avec l'allongement des délais pour obtenir un premier emploi. De même, l'augmentation du chômage de longue durée, va mécaniquement accroître le nombre de personnes en fin de droit, et qui ne satisfont pas aux conditions d'attribution de l'Ass, soit un nombre potentiel important de futurs bénéficiaires du Rsa socle.

Au titre de l'Aah, on compte en 2009, sur la Haute-Normandie, presque 29 000 allocataires, soit, une élévation de +6% depuis 2008, tendance sensiblement identique dans les deux départements. Pour rendre compte de cette augmentation, on invoque principalement des raisons démographiques, à savoir un vieillissement de la population qui impacte les effectifs de cette allocation, corrélée positivement avec l'âge. Mais aussi, le rôle «d'amortisseur social» qu'on peut parfois imputer à l'Aah, au travers des attributions aux personnes présentant un taux d'incapacité inférieur à 80%, où il a été reconnu, par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) l'existence de difficultés manifestes à trouver un emploi. Ce type de bénéficiaires, a connu en 2009, dans le département de l'Eure, une hausse particulièrement significative. Le second volet du Rsa, dit «Rsa chapeau», qui vient compléter les faibles revenus d'activité des foyers allocataires dont les ressources sont supérieures au montant forfaitaire Rsa, concernait, en décembre 2009, 12 700 allocataires; soit un quart de l'ensemble des allocataires bénéficiaires du Rsa, ordre de grandeur proche de celui mesuré au niveau national. Bien que la montée en charge du dispositif se poursuive, cependant à un rythme décroissant, les effectifs resteront certainement en deçà des prévisions attendues. Une majorité des refus dans les dossiers d'attribution du Rsa activité seul s'explique par le dépassement des plafonds de ressources. Par ailleurs, une partie importante des travailleurs pauvres, tel que définis par l'INSEE, se trouvent être non bénéficiaires du Rsa activité seul, notamment en raison des modalités complexes d'attribution. Enfin, il a été avancé que certains bénéficiaires potentiels, avaient volontairement renoncé à cette allocation, au vu des contraintes et du montant calculé très modestes de celle-ci.

¹ La comparaison entre les deux grandeurs induit une légère surestimation, due aux modalités plus souples d'octroi du Rsa socle majoré, au regard des conditions d'attribution de l'Api.

² La corrélation augmente jusqu'à 45 ans puis se stabilise.

Revenu de Solidarité Active

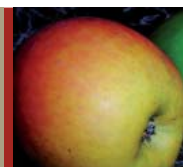
Il comprend deux volets :

- 1) Le RSA socle : il garantit un revenu minimum aux personnes sans ressources ou à faibles ressources d'activité (Rsa socle, anciennement RMI). Il est majoré pour les personnes isolées avec enfant(s) à charge (RSA socle majoré, anciennement Api).

- 2) Le RSA activité seul : il bénéficie à des personnes qui ont de faibles revenus d'activité mais avec des ressources du foyer supérieures au montant forfaitaire Rsa (soit 454.6 euros au 1er juillet 2009 pour une personne seule). Les allocataires bénéficient alors d'un complément de revenu d'activité qui dépend de la composition familiale, et des ressources totales du foyer.

Allocation Adulte Handicapé

L'AAH est attribuée à toute personne âgée de 20 ans ou plus (à partir de 16 ans dans des cas très précis) qui présente un taux d'incapacité au moins égal à 80 % ou, compris entre 50 % et 80 % et reconnue dans l'impossibilité de travailler par la CDAPH (Ex Cotorep). Elle est accordée sous conditions de ressources. Les bénéficiaires peuvent exercer une activité, soit en milieu ordinaire, soit en milieu protégé.



	AAH ⁽¹⁾		RSA SOCLE (y compris socle + activité)				TOTAL MINIMA SOCIAUX	RSA ACTIVITE SEUL	TOTAL RSA
	Effectifs	Part dans la population des personnes âgées de 20 à 59 ans	Hors majoration ⁽²⁾		Avec majoration pour isolement ⁽³⁾				
			Effectifs	Part de la population couverte par le Rsa socle (hors maj) dans la population totale de moins de 65 ans	Effectifs	Part des familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle avec majoration pour isolement, dont le parent est âgé de 15 à 59 ans			
Seine-Maritime	20 481	3,1%	25 092	2,4%	5 248	13,3%	50 821	9 733	40 073
- Caisse d'allocation familiale	20248*	3,0%	25 092	2,4%	5 248	13,3%	50 588	9 733	40 073
- Mutualité sociale agricole	233	0,03%	nd	nd	nd	nd	nd	0	nd
Eure	8 258	2,7%	7 944	1,6%	1 835	11,0%	18 037	2 999	12 778
- Caisse d'allocation familiale	8041*	2,6%	7 944	1,6%	1 835	11,0%	17 820	2 999	12 778
- Mutualité sociale agricole	217	0,1%	nd	nd	nd	nd	nd	0	nd
Haute-Normandie	28 739	3,0%	33 036	2,2%	7 083	12,6%	68 858	12 732	52 851
France entière**	851 316	2,6%	1 100 204	2,1%	192 692	nd	2 144 212	nd	nd

Sources : Caf, MSA, Insee - RP 2007

Unités : Nombre, %

* certaines personnes perçoivent l'AAH et le RSA socle mais elles sont à la marge

Année de référence : 31/12/2009

** données Caf uniquement

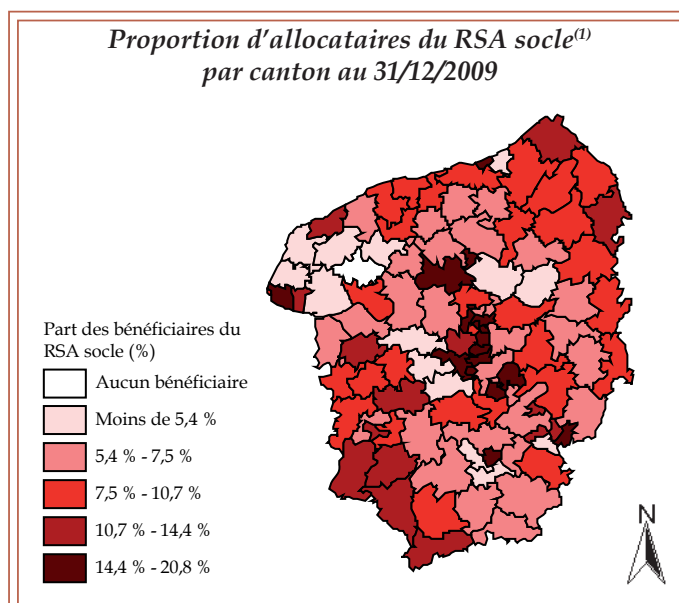
nd = données non disponibles

(1) Nombre de bénéficiaires et part des bénéficiaires rapportée au nombre de personnes âgées de 20-59 ans

(2) Nombre de bénéficiaires et part des bénéficiaires rapportée au nombre de personnes âgées de moins de 65 ans

(3) Nombre de bénéficiaires et part des bénéficiaires rapportée au nombre de familles monoparentales de 15-59 ans. A noter que dans la définition des familles monoparentales il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants.

La carte de l'implantation des bénéficiaires du Rsa socle en Haute-Normandie montre tout d'abord, une concentration élevée au sein des agglomérations, espace traditionnellement touchés par la pauvreté. En outre, des zones à fortes densités de bénéficiaires du Rsa socle sont à distinguer: le Nord-est et le littoral de la Seine-Maritime, l'ouest de l'Eure, notamment dans sa partie la plus rural, au sud.

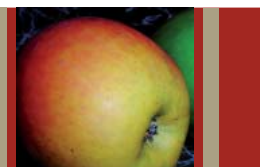


Sources : Caf, MSA, Insee

Unité : %

Année de référence : 31/12/2009

(1) Part des bénéficiaires du RSA socle rapportée au nombre total d'allocataires



Tableaux récapitulatifs par cantons

Département de l'Eure

Cantons	% d'allocataires du RSA socle (hors maj) ⁽¹⁾	% d'allocataires du RSA socle (avec maj) ⁽²⁾	% d'allocataires de l'AAH ⁽³⁾
Amfreville-la-Campagne	0,5	6,5	1,1
Les Andelys	1,3	12,3	2,3
Beaumesnil	1,7	20,6	3,0
Beaumont-le-Roger	1,1	7,9	2,3
Bernay-Ouest	0,9	14,3	1,1
Beuzeville	1,3	10,7	2,3
Bourghtheroulde-Infreville	0,6	5,7	1,0
Breteuil	1,5	8,6	6,3
Brionne	2,0	13,5	3,8
Broglie	1,9	13,8	2,7
Conches-en-Ouche	1,0	10,4	2,1
Cormeilles	1,4	9,7	4,4
Damville	1,1	8,2	2,0
Écos	0,8	6,8	1,4
Étrépagny	0,9	9,2	3,0
Évreux-Nord	0,8	5,8	1,3
Évreux-Sud	0,6	4,5	2,9
Fleury-sur-Andelle	1,4	6,8	2,0
Gaillon	2,1	11,4	2,3
Gisors	1,6	10,5	2,6
Louviers-Nord	0,8	7,4	1,5
Lyons-la-Forêt	0,9	6,7	1,2
Montfort-sur-Risle	1,4	9,3	1,8
Le Neubourg	1,4	11,9	1,6
Nonancourt	1,1	6,5	2,3
Pacy-sur-Eure	1,3	7,5	1,5
Pont-Audemer	2,5	14,7	4,0
Pont-de-l'Arche	1,1	8,4	2,2
Quillebeuf-sur-Seine	1,0	6,8	1,4
Routot	0,8	5,0	1,3
Rugles	2,0	14,7	3,1
Saint-André-de-l'Eure	1,0	7,3	1,6
Saint-Georges-du-Vivère	1,6	7,5	2,3
Thiberville	1,8	6,6	2,4
Verneuil-sur-Avre	2,4	10,7	3,7
Vernon-Nord	1,7	6,1	1,3
Évreux-Est	0,6	9,0	1,0
Évreux-Ouest	0,6	3,7	1,8
Louviers-Sud	1,1	9,8	0,7
Vernon-Sud	0,5	7,1	0,8
Bernay-Est	1,2	8,6	2,7
Gaillon-Campagne	0,9	5,9	0,8
Val-de-Reuil	2,6	13,4	3,4
Bernay	3,3	14,7	5,7
Vernon	2,7	13,9	3,3
Louviers	3,8	15,9	3,1
Évreux	3,8	15,1	5,4
Eure	1,7	11,1	2,6

Sources : Caf, MSA, Insee - RP 2007

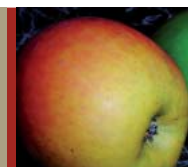
Unité : %

(1) Part des bénéficiaires rapportée au nombre de personnes âgées de moins de 65 ans

Année de référence : 31/12/2009

(2) Part des bénéficiaires rapportée au nombre de familles monoparentales de 15-59 ans. A noter que dans la définition des familles monoparentales il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants.

(3) Part des bénéficiaires rapportée au nombre de personnes âgées de 20-59 ans



Département de la Seine-Maritime

Cantons	% d'allocataires du RSA socle (hors maj) ⁽¹⁾	% d'allocataires du RSA socle (avec maj) ⁽²⁾	% d'allocataires de l'AAH ⁽³⁾
Argueil	1,1	n.c.	1,9
Aumale	1,8	14,2	2,4
Bacqueville-en-Caux	1,1	8,3	3,2
Bellencombre	1,4	9,9	3,3
Blangy-sur-Bresle	1,6	8,2	4,1
Bolbec	1,7	21,2	4,2
Boos	0,9	5,8	1,2
Buchy	0,7	6,9	1,3
Cany-Barville	1,5	8,5	2,7
Caudebec-en-Caux	1,1	9,7	1,5
Clères	0,6	3,7	2,2
Criquetot-l'Esneval	0,7	5,1	1,3
Darnétal	1,6	9,6	1,7
Dieppe-Est	0,7	5,2	1,6
Doudeville	1,1	11,0	2,0
Duclair	0,9	6,1	2,3
Elbeuf	4,6	19,9	3,6
Envermeu	1,3	11,0	2,6
Eu	1,8	11,6	2,9
Fauville-en-Caux	0,8	10,7	2,2
Fécamp	2,3	15,6	4,5
Fontaine-le-Dun	1,6	n.c.	4,5
Forges-les-Eaux	1,9	15,2	4,1
Goderville	0,7	7,6	1,4
Gournay-en-Bray	1,7	6,8	3,3
Grand-Couronne	2,2	14,1	2,1
Lillebonne	1,4	11,1	1,8
Londinières	1,6	n.c.	3,1
Longueville-sur-Scie	1,1	7,5	2,7
Maromme	3,1	14,3	3,7
Montivilliers	0,7	7,6	1,6
Neufchâtel-en-Bray	1,8	11,4	3,2
Offranville	1,1	9,1	2,1
Ourville-en-Caux	1,5	8,7	3,6
Pavilly	3,1	14,6	2,0
Saint-Romain-de-Colbosc	0,6	5,1	1,2
Saint-Saëns	1,0	8,6	1,9
Saint-Valery-en-Caux	1,8	8,2	4,1
Tôtes	1,2	7,6	2,9
Valmont	0,9	10,7	1,5
Yerville	1,1	7,2	1,6
Yvetot	1,4	9,8	5,4
Le Havre 6e Canton	1,1	4,7	0,8
Bois-Guillaume	0,9	2,7	1,3
Caudebec-lès-Elbeuf	2,8	15,0	2,9
Gonfreville-l'Orcher	2,4	16,9	2,7
Mont-Saint-Aignan	1,5	7,7	3,2
Notre-Dame-de-Bondeville	1,4	9,4	2,1
Le Petit-Quevilly	3,2	13,2	3,7
Oissel	3,1	12,0	2,8
Sotteville-lès-Rouen	4,0	11,2	3,2
Saint-Étienne-du-Rouvray	3,6	14,3	3,6
Le Grand-Quevilly	1,7	5,5	2,3
Dieppe	4,5	14,7	5,8
Le Havre	4,2	19,5	3,8
Rouen	4,4	14,6	4,2
Seine-Maritime	2,4	13,2	0,7

Sources : Caf, MSA, Insee - RP 2007

Unité : %

(1) Part des bénéficiaires rapportée au nombre de personnes âgées de moins de 65 ans

Année de référence : 31/12/2009

(2) Part des bénéficiaires rapportée au nombre de familles monoparentales de 15-59 ans. A noter que dans la définition des familles monoparentales il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants.

(3) Part des bénéficiaires rapportée au nombre de personnes âgées de 20-59 ans

